

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement en la salle polyvalente de cette séance, sous la présidence de Madame Rose-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents : Rose-Marie BUCEK, Pierre-André COURTRAY, Sylvain QUÉVREUX, Ludovic ROUTIER, Didier DELSART, Jean-Michel LELEU, Monique MANGIN, Sabine FOREL, Simone TALON, Méline COCHET.

Absente représentée :

Madame Liliane BAILLON a donné pouvoir à Mr Ludovic ROUTIER

Absents excusés : Mr Samuel CLEMENT, Mr Daniel NASSAH

Absents non excusés : Mr Laurent BARBER, Mme Alysson CHAMPION

Monsieur Pierre-André COURTRAY a été désigné secrétaire de séance.

CCAS

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion de CCAS s'est réunie suite à une demande d'aide pour des réparations sur une voiture d'un montant de 340.68 €.

Après avoir étudié le dossier, la commission de CCAS a décidé d'attribuer une aide de 200 €.

Le Conseil Municipal est d'accord.

SUBVENTIONS

LE COMITE DES PERSONNES AGEES

Le Comité des personnes âgées demande 25 000 € pour l'année 2022.

93 personnes perçoivent les bons.

Madame le Maire rappelle qu'une avance de 8 000 € a été décidée lors de la dernière réunion de conseil pour pouvoir distribuer les bons de mars 2022. Il restera un reliquat de 1 490 €.

Trois bons de 70 € seront distribués durant l'année pour un montant total de 19 530 €.

Après avoir présenté le bilan, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer 19 530 € de subvention au Comité des personnes âgées.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Madame la Directrice de l'école demande 1 000 € de subvention pour leurs spectacles, sorties, achats de livres, etc.....

Après avoir présenté le bilan, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer 1 000 € de subvention à la Coopérative scolaire.

LE CLUB DU NOUVEAU MONDE

Le club a reçu 250 € l'année dernière.

Pour 2022, il demande 400 €.

Après avoir présenté le bilan, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer 400 € de subvention au Club du nouveau monde.

ENTENTE CYCLOTOURISTE DE MORCOURT

Lors de l'assemblée générale du 5 décembre, Madame GRAS ne souhaitant plus être présidente. Monsieur CERQUEIRA Romain a été élu.

Il a été demandé une participation de la commune de la moitié s'élevant à 750 € pour le renouvellement des vêtements du club et sollicite une subvention de 1 800 € pour les différentes sorties, manifestations organisées au cours de l'année.

Après avoir présenté le bilan, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer 2 550 € à l'Entente cyclotouriste de Morcourt.

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Monsieur Antoine LOCK a été élu Président suite au décès de Monsieur Francis DEMAREZ.

En 2021, aucune subvention n'avait été octroyée du fait des manifestations annulées suite au COVID.

Cette année, l'association demande une subvention de 2 000 €.

Après avoir présenté le bilan, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer 2 000 € de subvention à l'Association Sports et Loisirs.

Les 10km se dérouleront le 27 février.

COMITE DES FETES DE MORCOURT

Le Comité des fêtes demande 16 000 € pour les différentes activités prévues cette année : sorties, manifestations, participation à la billetterie (prévision voyage parc astérix, feu de st jean, bourse aux jouets, participation cinéma, piscine, bull, zumba, etc...), gestion de l'étang communal, etc.....

Après avoir présenté le bilan, le Conseil décide, à la majorité, d'attribuer 16 000 € de subvention au Comité des fêtes.

PROJETS 2022

Réfection du monument aux morts

Madame le Maire propose la réfection complète du monument aux morts devant la mairie pour un montant de 7 933 € avec une entreprise spécialiste de Caudry. Trois devis ont été demandés mais deux entreprises ne proposent que le nettoyage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable et décide de demander une aide à la rénovation des monuments de 30 % auprès du Conseil Régional des Hauts de France valable jusqu'en 2024.

Les travaux seraient terminés pour le 8 mai.

Caméras

Un projet de mise en place de nouvelles caméras est à l'étude.

Un devis de notre prestataire actuel nous est parvenu et nous prévoyons de demander d'autres devis.

Mme le Maire est passée dans les rues où il n'y a pas de caméras et où il serait possible d'en installer car il n'y a pas de réception partout.

Un rendez-vous est prévu avec la Gendarmerie et le Major MARTIN de la Cellule de prévention technique de LAON le 27 janvier à 14h30 pour déterminer les rues qui pourraient être équipées et définir les endroits stratégiques.

Mme le Maire a demandé à ce que les caméras au nouveau monde et devant la mairie soient fixes (ex accident devant la mairie, l'entreprise réglera à l'amiable les jardinières endommagées).

Le montant des caméras est de 34 334.45 € TTC.

Une demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance) sera demandée à la préfecture et nous allons nous renseigner auprès du Département et de la Région.

Mme Sabine FOREL demande le nombre de caméras installées actuellement.

Mme le Maire répond 13.

On prévoit une caméra : Petite rue, rue des Mourdris, Résidence Moulin à vent (problème réception), Résidence autechaud, Résidence soleil levant, rue des Fressiers, rue du Moulin, rue de la Fontaine.

Si on équipe toutes les rues, la Gloriette, et les entrées de rues une dizaine de caméras avec lecture de plaques seraient nécessaires mais à confirmer. Les anciennes pourront être récupérées et remplacées dans d'autres rues (à définir).

Tracteur

Mme le Maire informe le Conseil que le tracteur a plus de 30 ans. Des réparations ont été faites l'an dernier pour presque 5 000 € et il y a encore une fuite et le plancher est prêt à tomber.

Quatre devis ont été demandés.

Mme le Maire voulait demander la DETR mais on ne peut pas sauf si il y a mutualisation avec une autre commune.

Le mieux disant est le devis de ROCHA

Mme le Maire donne la parole à Mr Sylvain QUEVREUX, adjoint aux travaux pour présenter les dossiers :

L'entreprise ROCHA a été retenue. Le montant de l'acquisition s'élève 34 520 € HT avec une reprise de 6 800 € TTC avec une garantie de 5 ans.

Un fonds de concours sera demandé.

Mr Didier DELSART pose la question pourquoi ne pas avoir exploré la piste du tracteur d'occasion garantie c'est-à-dire un tracteur déjà servi et garanti chez un fournisseur.

Mme le Maire lui répond qu'elle préfère opter pour du neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis de ROCHA et est d'accord pour demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en vue de participer au financement de l'acquisition d'un tracteur à hauteur de 16 294.40 €.

Défibrillateur

Mme le Maire fait la proposition d'installer un défibrillateur en extérieur.

Mme le Maire a rencontré une entreprise au Salon des maires qui propose un pack extérieur complet entièrement automatique pour 1 554.24 € TTC. avec garantie contrat assistance offert la 1^{ère} année.

L'emplacement est à déterminer soit coté église soit en dessous du tableau électronique soit vers la mairie.

Un flash info préviendra les habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir un défibrillateur.

Système de classement

L'acquisition d'un système de classement est prévu au secrétariat de la mairie composé de 250 dossiers où l'on pourra insérer des boîtes nominatives, 50 chemises de couleur différentes pour un montant de 696.19 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir ce système de classement.

Uséda

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'armoire intelligente soit installée à titre gracieux par l'Uséda en mairie, celle-ci sera mise en service dans le 1^{er} trimestre où on pourra programmer les heures d'éclairage public.

Au dernier conseil on a voté pour installer platines et boîtiers rue du commandant Guy. Il manque encore 38 boîtiers et platines sur candélabres pour un montant de 7 329.79 €. L'Uséda participe à hauteur de 2 931,90 € et reste à la charge de la commune 4 397.84 € HT et cela afin d'augmenter les illuminations de Noël sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide l'installation.

2^{ème} tranche luminaires SHP en LED

Mr Sylvain QUEVREUX, adjoint aux travaux, présente le dossier de rénovation des luminaires SHP en LED (2^{ème} tranche), concernant les rues : résidence Moulin à Vent, place Adolphe Pottier, chemin du Milieu, rue des Mourdris, Petite Rue, résidence Autechaud, résidence Soleil Levant, rue Commandant Guy, rue des Fressiers.

Le montant HT des travaux s'élève à 78 307,60 €

La participation de l'Uséda, à 34 734.30 €.

Reste à la charge de la commune : 43 573.30 €

La commune réalisera ainsi une économie de 69 %. Les travaux sont prévus en 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité.

Mme le Maire donne la parole à Mr Sylvain QUEVREUX pour la délibération de la bouche à incendie remplacée par une plaque rue du Moulin pour un montant de 1 937.26 €. Les travaux ont été réalisés par la Communauté d'agglomération. Le Conseil émet un avis favorable.

Plate-forme de stockage de sel

Mr Sylvain QUEVREUX informe le Conseil que la commune souhaite réaliser une plate-forme bitumée de 60 m² en prévision d'un hangar pour entreposer le sel de déneigement et possibilité de stockage sur le côté à la serre municipale.

L'année prochaine on prévoit de mettre des plots emboîtés, les agents municipaux feront la toiture à une hauteur adaptée pour avoir un hangar couvert qui permettra de commander le sel en vrac (moitié prix). Un damage de 50 cm d'épaisseur en bitume route est prévu pour que le camion puisse rouler reculer décharger et ainsi plus facile pour les agents communaux pour le chargement.

Trois devis ont été demandés. L'entreprise GOREZ a été retenue.

Mme le Maire explique que derrière le tennis c'est une vraie déchetterie (ferrailles, pavés, etc.....). Un nettoyage est nécessaire. Les pavés pourraient être entreposés et stockés vers le hangar à sel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide la création d'une plate-forme de stockage de sel qui sera réalisée par GOREZ.

Et sollicite de l'État, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de 60 % du montant H.T.

Outillage

Mr Sylvain QUEVREUX présente deux devis :

1) ROCHA : 3 257.26 € TTC

2) PM PRO : 3 333.20 € TTC

pour acquérir une débroussailleuse, un taille-haie, un coupe-bordures et une batterie avec une autonomie d'une journée, avantage plus de carburant à acheter, plus léger et pas d'entretien.

Mme Sabine FOREL demande si c'est utile maintenant, le matériel fonctionne t-il encore.

Mme le Maire confirme que c'est utile maintenant pour l'environnement et au prix où est le carburant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir cet outillage auprès de chez ROCHA.

URBANISME – Modification des conditions d’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme par la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS.

Il est exposé au Conseil que la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS, à laquelle la Commune appartient, est compétente pour instruire les demandes d’autorisation d’urbanisme ; la compétence de la délivrance restant quant à elle de la responsabilité de Madame le Maire.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les demandes d’autorisations d’urbanisme et leurs documents adjacents feront désormais l’objet d’un traitement dématérialisé.

Il est proposé d’amender la convention en cours passée avec la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS - portant sur les modalités de prise en charge de l’instruction des documents d’urbanisme - selon le libellé suivant :

Le Conseil municipal, décide à l’unanimité, d’approuver, sans réserve, l’amendement à la convention d’urbanisme en cours passée avec la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS selon le texte proposé au présent rapport et décide et d’autoriser Madame le Maire à signer ladite convention amendée – telle qu’annexée - ainsi que tout document afférent et de prendre acte que la convention antérieure portant sur le même objet est abrogée.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Mr Ludovic ROUTIER intervient il a constaté que les secrétaires étaient mal équipées, leurs fauteuils ont besoin d’être remplacés.

Mme le Maire répond que cela est prévu et que les secrétaires vont aller choisir leurs fauteuils.

➤ Mme Simone TALON demande quand auront lieu les travaux prévus chez Mme BRUMENT suite à une fuite d’écoulement du mur.

Mme le Maire répond que les travaux seront réalisés cette année, par les agents communaux dès les beaux jours.

➤ Mme le Maire informe le Conseil qu’à compter du 1^{er} janvier la commune a repris l’étang communal sous l’égide du comité des fêtes.

Mme le Maire est allée avec Mr JANSON de la brigade environnement faire un constat des lieux.

L’intérieur du bâtiment est dans un état lamentable (vitres cassées, poussières, toiles d’araignée, vieux congélateur et réfrigérateur laissés sur place). Le Conseil est allé voir également samedi 22 janvier. Des photos ont été prises.

Les habitants seront mis au courant par flash info de cet état de délabrement.

La commune intervenait 12x2 heures pour tondre et Mr HAUET 3x2 heures pour élaguer.

Tout va être réhabilité, Mme le Maire a vu avec la Fédération des pêcheurs l’ouverture pourrait avoir lieu au mois d’avril.

Des prix préférentiels seront appliqués pour les habitants de Morcourt et l’accueil des extérieurs sera possible.

Comme le prévoit la réglementation, une bouée sera placée au niveau de l’étang et pris en charge par la commune.

Un règlement intérieur sera affiché ainsi que le règlement écologique.

Le comité des fêtes va se réunir pour s’organiser.

Mr Ludovic ROUTIER intervient pour le Comité des fêtes en expliquant qu'il attend des éléments de réponse sur le nombre de pêcheurs, les tarifs, etc....

Les travaux à réaliser dans le bâtiment sont nombreux comme à l'étang et ses alentours.

Mme le Maire précise que les serrures vont être changées pour mettre des bip ; chaque membre sera enregistré, on pourra donc voir qui entre et qui sort.

Le Comité des fêtes verra pour la caution qui sera demandée.

Mme le Maire explique que l'on va faire une aire de pique-nique si le Comité des fêtes est d'accord ; avec des palettes pour fabriquer des tables, des bancs et des poubelles comme Mr BAERT a fait au stade.

➤ Mr Didier DELSART intervient, chemin du milieu un panneau type poids lourds interdit + de 3.5T, pourtant de nombreux semi-remorques empruntent cette route du fait que, sous ce panneau, soit annoté « sauf livraisons ».

Mme le Maire a eu une visioconférence avec l'agglomération par rapport à la signalisation des poids lourds sur Morcourt et communes voisines qui se plaignent également.

Mr le Directeur de la DDE, Mr QUERIAKOS, la Gendarmerie sont venus sur place. La signalisation va être renforcée et va être revue notamment Chemin du milieu, rue des Fressiers, au carrefour rue du Commandant Guy, Petite Rue, carrefour salle polyvalente, à l'entrée de Saint-Quentin sur Rouvroy et aussi à l'entrée d'Omissy. Le dossier est en cours, la Communauté d'agglomération et la DDE s'en occupent.

Les indications données sur le GPS des transporteurs sont fausses pour accéder chez Ondulys et la majorité des camions qui traversent la commune vont livrer cette entreprise.

Mme le Maire a pris contact avec le Directeur de chez Ondulys pour qu'il puisse faire un rappel auprès de ces chauffeurs.

➤ Mr Didier DELSART informe le Conseil que Mr HAUET envisage de faire une pétition pour le bruit émis la nuit par Ondulys. Mme le Maire répond que la commune ne peut intervenir sur ce dossier.

➤ Mr Didier DELSART pose la question : la médiathèque ? Mme le Maire répond de voir le bulletin municipal, un projet est prévu mais tant qu'il n'est pas certifié, Mme le Maire ne peut pas en parler.

➤ Mr Didier DELSART pose une question du patron du café via Mr Daniel NASSAH concernant la vente de tabac, le café a demandé l'appui de la mairie pour pouvoir obtenir via les douanes cette autorisation plus rapidement.

Mme le Maire s'est renseignée et indique que c'est à lui de faire sa demande, Mme le Maire l'a vu à ce sujet, il lui a dit qu'il avait six mois pour obtenir l'autorisation.

➤ Mr Didier DELSART demande concernant l'éclairage souterrain sur trottoir chemin du milieu, l'entreprise qui a fait les travaux devait goudronner les endroits mais quatre ans après, les travaux ne sont toujours pas faits.

Mme le Maire va aller voir sur place et voir quelle entreprise avait effectué les travaux à l'époque pour les contacter.

Mme le Maire donne l'exemple de l'effondrement du trottoir rue des Fressiers à côté de chez Mr ROGER, Mme le Maire a donc rappelé l'entreprise, avec la garantie décennale, l'entreprise a effectué la réparation.

➤ Mme Sabine FOREL demande si une date est prévue pour le nettoyage des trottoirs. Mme le Maire répond que c'est dans les projets 2022, dès les beaux jours, deux agents vont être en charge de ces travaux de nettoyage.

➤ Mme Sabine FOREL pose la question que peut-on faire pour que les voitures qui roulent trop vites au Nouveau monde.

Mme le Maire a vu la Gendarmerie et Mr QUERIAKOS qui sont venus sur place, on ne peut rien faire c'est une départementale. Ils proposent un contrôle de trafic pour voir combien de voitures roulent à plus de 50 km/h.

Mr Ludovic ROUTIER demande pourquoi ne pas limiter tout à 30 km/h comme c'est zone 50, zone 30 et zone 50.

Mme le Maire dit que la question peut être posée lors de la réunion de 27 janvier avec la Gendarmerie.

➤ Remerciements pour la subvention de APEI opération brioches.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée.

Mme le Maire,
Rose-Marie BUCEK

